

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 8 avril 2019

**CONSEIL DE PARIS**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----  
**Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DCPA 4** Travaux de réhabilitation avec extension du Carreau du Temple, 4 rue Eugène Spuller Paris 3ème - Indemnisation de la société BALAS.

**M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.**

-----  
**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de l'indemnisation de la société BALAS en raison de travaux supplémentaires et de l'allongement de la durée du chantier du lot 10 « *Chauffage/Ventilation/Rafrachissement* » du marché de travaux de réhabilitation avec extension du Carreau du Temple, 4 rue Eugène Spuller Paris 3ème ;

Vu l'avis du conseil du 3ème arrondissement en sa séance du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de l'indemnisation de la société BALAS en raison de travaux supplémentaires et de l'allongement de la durée du chantier du lot 10 « *Chauffage/Ventilation/Rafrachissement* » du marché de travaux de réhabilitation avec extension du Carreau du Temple, 4 rue Eugène Spuller Paris 3ème arrondissement ;

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de transaction correspondant, dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant total de 151 748,24€ HT, soit 181 490,89€ TTC, sera imputée sur la section d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2019, sous réserve de la décision de financement.

Article 4 : La recette générée par l'application des pénalités de retard pour un montant de 41 970,21€ sera constatée sur la section de fonctionnement du budget de la Ville de Paris, exercice 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**